

Séance du 21 novembre 2018

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	38	38+9

Date de convocation
12 novembre 2018

Date d'affichage

Numéro de Délibération
54-2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle d'honneur de la Mairie de Doudeville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU (pouvoir de Dominique LACHEVRES) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Jean-Michel DELAMARE - René SAGNOT - François BOUTEILLER - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Erick MALANDRIN) - Fanny TERRY (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (suppléante) - Emmanuel FECAMP (suppléant) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (pouvoir d'Yves PETIT) - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI (pouvoir de Séverine FREMONT) - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir de Xavier VANDENBULCKE) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE (pouvoir de Daniel COLLARD) - Jean-Jacques DEMARES (pouvoir de Françoise HERVIEUX) - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LÉBOUC - Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Olivier LECONTE - Olivier RICOEUR.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES

M. Le président expose au Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits prévus aux budgets primitifs 2018. Il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Budget Développement Economique :
Ecritures d'amortissements de biens

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Montant
DF 023	023	(ordre)	Virement à la section d'investissement	-91 577 €
RI 021	021	(ordre)	Virement de la section de fonctionnement	-91 577 €
DF 042	6811	(ordre)	Dotations aux amortissements	+ 91 577 €
RI 040	28135	(ordre)	Amortissements installations générales	+ 524 €
RI 040	28138	(ordre)	Amortissements autres constructions	+ 87 296 €
RI 040	281571	(ordre)	Amortissement matériel roulant	+ 3 334 €
RI 040	28182	(ordre)	Amortissement matériel de transport	+423 €

Règlement facture Explor-e d'un montant de 9 300 € H.T.

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Montant
DI 20	2031	100	Etudes	+9 300 €
DI 21	2135	101	Installations générales	-9 300 €

Budget du Champ de Courses :

Ecritures d'amortissement de biens

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Montant
DF 023	023	(ordre)	Virement à la section d'investissement	-3 244 €
RI 021	021	(ordre)	Virement de la section de fonctionnement	-3 244 €
DF 042	6811	(ordre)	Dotations aux amortissements	+ 3 244 €
RI 040	28111	(ordre)	Amortissement terrains	+ 1 990 €
RI 040	28135	(ordre)	Amortissements installations générales	+ 574 €
RI 040	281568	(ordre)	Autres matériels et outillages d'incendie	+ 680 €

Budget Ordures Ménagères :

Abondement du chapitre 011 - Charges à caractère général

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
DF 011	611	Contrats de prestations de services	+ 35 000 €
DF 011	61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	+ 5 000 €
DF 011	6228	Diverses rémunérations d'intermédiaires	+ 5 000 €
DF 012	6411	Rémunérations	-7 000 €
DF 012	6451	Cotisations URSSAF	-3 000 €
DF 022	022	Dépenses imprévues	-10 000 €
DF 042	6811	Dotations aux amortissements	-20 000 €
RF 013	64198	Remboursement/rémunérations	+5 000 €
DI 020	020	Dépenses imprévues	-20 000 €
RI 040	28128	Amortissements agencements de terrains	-20 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER les virements de crédits ci-dessus

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 28 NOV. 2018

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 21 novembre 2018

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	38	38+9

Date de convocation
12 novembre 2018

Date d'affichage

Numéro de Délibération
55-2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle d'honneur de la Mairie de Doudeville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU (pouvoir de Dominique LACHEVRES) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Jean-Michel DELAMARE - René SAGNOT - François BOUTEILLER - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Erick MALANDRIN) - Fanny TERRY (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (suppléante) - Emmanuel PECAMP (suppléant) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAÛDOUIN (pouvoir d'Yves PETIT) - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI (pouvoir de Séverine FREMONT) - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir de Xavier VANDENBULCKE) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE (pouvoir de Daniel COLLARD) - Jean-Jacques DEMARES (pouvoir de Françoise HERVIEUX) - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LBOUC - Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Olivier LECONTE - Olivier RICOEUR.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES :
DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Président expose aux Conseillers Communautaires que la loi NOTRe intègre le commerce au sein du bloc de compétences obligatoires « développement économique » transféré aux communautés de communes et d'agglomération au 1er janvier 2017, tout en laissant au bloc communal la liberté de définir ce qui relèvera de la compétence intercommunale et ce qui, a contrario, sera de la compétence des communes membres.

Ainsi, l'intérêt communautaire de la « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » doit être défini au plus tard le 31 décembre 2018. A défaut, la compétence sera transférée dans son intégralité à l'intercommunalité.

La définition d'un intérêt communautaire permet l'élaboration d'un projet de développement de la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales sur un territoire ou une thématique pertinents. En conséquence, le conseil communautaire délibère pour déterminer ce qui relève de sa compétence, à la fois en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales. Il s'ensuit que les communes membres interviennent dans le champ de la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales qui n'aura pas été reconnu d'intérêt communautaire.

Conformément au IV de l'article L. 5214-16 et au III de l'article L. 5216-5 du CGCT, lorsque l'exercice d'une compétence est subordonné à la reconnaissance de son intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers de ses membres.

Seule l'intervention au titre de la sauvegarde du dernier commerce restera de compétence communale. En effet, la sauvegarde du « dernier commerce » ou du « dernier service » est une compétence de la commune qui ne relève pas d'une intervention économique mais d'une mission de service public et ainsi qui n'entre pas dans la définition de la compétence économique transférée aux communautés de communes et d'agglomération par la loi NOTRe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

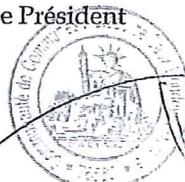
- D'ARRÊTER l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » comme suit :
 - o L'élaboration et l'adoption d'une stratégie intercommunale de développement commerciale ;
 - o L'expression d'avis communautaire au regard de la réglementation applicable à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;
 - o La définition et la mise en œuvre, au niveau communautaire, de politiques de soutien à la modernisation de commerces (Opération Collective de Modernisation) ;
 - o Le recensement des locaux commerciaux disponibles ;

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 28 NOV. 2018

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 21 novembre 2018

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	38	38+9

Date de convocation
12 novembre 2018

Date d'affichage

Numéro de Délibération
56-2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle d'honneur de la Mairie de Doudeville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU (pouvoir de Dominique LACHEVRES) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Jean-Michel DELAMARE - René SAGNOT - François BOUTEILLER - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Erick MALANDRIN) - Fanny TERRY (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (suppléante) - Emmanuel FECAMP (suppléant) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (pouvoir d'Yves PETIT) - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI (pouvoir de Séverine FREMONT) - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir de Xavier VANDENBULCKE) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE (pouvoir de Daniel COLLARD) - Jean-Jacques DEMARES (pouvoir de Françoise HERVIEUX) - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LBOUC - Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Olivier LECONTE - Olivier RICOEUR.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZA DU CHAMP DE COURSES

Considérant la demande de Monsieur CHAPELLE, gérant de la SCI CHAPELLE, d'acquérir un terrain d'environ 1 900 m² sur la zone d'activités du Champ de Courses à DOUDEVILLE, en complément de la parcelle d'environ 2715 m² pour y implanter son activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE CEDER un terrain d'une surface d'environ 1 900 m² situé sur la zone d'activités du Champ de Courses à DOUDEVILLE pour un montant de 760 €HT
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 28 NOV. 2018
Pour extrait certifié conforme
Le Président

Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 21 novembre 2018

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	38	38+9

Date de convocation
12 novembre 2018

Date d'affichage

Numéro de Délibération
57-2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle d'honneur de la Mairie de Doudeville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU (pouvoir de Dominique LACHEVRES) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Jean-Michel DELAMARE - René SAGNOT - François BOUTEILLER - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Erick MALANDRIN) - Fanny TERRY (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (suppléante) - Emmanuel FECAMP (suppléant) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (pouvoir d'Yves PETIT) - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI (pouvoir de Séverine FREMONT) - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir de Xavier VANDENBULCKE) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE (pouvoir de Daniel COLLARD) - Jean-Jacques DEMARES (pouvoir de Françoise HERVIEUX) - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LBOUC - Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Olivier LECONTE - Olivier RICOEUR.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CESSION D'UN VEHICULE

Considérant la collecte des recyclables en porte-à-porte,
Considérant la suppression des points d'apport volontaire,
Considérant l'acquisition d'un poids-lourd réceptionné au mois d'avril 2018.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires la vente du Renault KERAX du service environnement (immatriculé 7394VP76 / kilométrage : 470 000 km / acheté en 2003) pour la somme de 8 000 € ht (9600 €ttc) compte tenu de sa vétusté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'INSCRIRE la recette au budget annexe ordures ménagères à l'article 775- Produits des cessions d'immobilisation,
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 28 NOV 2018
Pour extrait certifié conforme,
Le Président:



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 21 novembre 2018

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	38	38+9

Date de convocation
12 novembre 2018

Date d'affichage

Numéro de Délibération
58-2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle d'honneur de la Mairie de Doudeville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU (pouvoir de Dominique LACHEVRES) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Jean-Michel DELAMARE - René SAGNOT - François BOUTELLER - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Erick MALANDRIN) - Fanny TERRY (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Didier DELAMARE - Claude BOUTELLER - Claudine CANTRELLE (suppléante) - Emmanuel FECAMP (suppléant) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (pouvoir d'Yves PETIT) - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI (pouvoir de Séverine FREMONT) - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir de Xavier VANDENBULCKE) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE (pouvoir de Daniel COLLARD) - Jean-Jacques DEMARES (pouvoir de Françoise HERVIEUX) - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LBOUC - Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Olivier LECONTE - Olivier RICOEUR.

Monsieur François BOUTELLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Sur avis favorable de la Commission Habitat, il est proposé au Conseil Communautaire de décider du versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- De 1 500 € à Mr Henri VANDERAUWERA domicilié à Gonzeville (commission du 15/02/2018)
- de 1 500 € à Mr Joël DECHAMPS domicilié à Yerville (commission du 26/06/2018)
- de 1 500 € à Mr David DE SOUSA domicilié à Etalleville (commission du 24/10/2017)
- de 1 366.97 € à Mr Claude BUQUET domicilié à Doudeville (commission du 15/02/2018)
- de 1 225 € à Mme Madeleine CADINOT domiciliée à Yerville (commission du 26/06/2018)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER les versements de subvention au titre des rénovations de l'Habitat

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 28 NOV. 2018
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 21 novembre 2018

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	38	38+9

Date de convocation
12 novembre 2018

Date d'affichage

Numéro de Délibération
59-2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle d'honneur de la Mairie de Doudeville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU (pouvoir de Dominique LACHEVRES) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Jean-Michel DELAMARE - René SAGNOT - François BOUTEILLER - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Erick MALANDRIN) - Fanny TERRY (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (suppléante) - Emmanuel FECAMP (suppléant) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (pouvoir d'Yves PETIT) - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI (pouvoir de Séverine FREMONT) - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir de Xavier VANDENBULCKE) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE (pouvoir de Daniel COLLARD) - Jean-Jacques DEMARES (pouvoir de Françoise HERVIEUX) - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LBOUC - Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Olivier LECONTE - Olivier RICOEUR.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : REFUS DU TRANSFERT DES COMPETENCES « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président expose aux Conseillers Communautaires la mise en œuvre du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » au 1er janvier 2020 à la Communauté de Communes.

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes prévoit que les communes membres d'une communauté de communes, qui n'exerçaient pas au 5 août 2018, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, peuvent reporter du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026 le transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.

Considérant l'arrêté Préfectoral du 1er décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville issue de la fusion de la Communauté de Communes Yerville-Plateau de Caux et de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Fleur de Lin,

Considérant la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement,

Considérant la possibilité de reporter au 1er janvier 2026 le transfert des compétences eau et assainissement par l'expression d'une minorité de blocage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- De se prononcer pour le report au 1er janvier 2026 du transfert des compétences eau et assainissement
- De proposer aux communes membres de s'exprimer avant le 1er juillet 2019, par délibération des Conseils Municipaux, sur le maintien de l'exercice communal des compétences eau et assainissement jusqu'au 1er janvier 2026

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 28 NOV. 2018
Pour extrait certifié conforme.
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 21 novembre 2018

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	38	38+9

Date de convocation
12 novembre 2018

Date d'affichage

Numéro de Délibération
60-2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle d'honneur de la Mairie de Doudeville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU (pouvoir de Dominique LACHEVRES) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Jean-Michel DELAMARE - René SAGNOT - François BOUTEILLER - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Erick MALANDRIN) - Fanny TERRY (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (suppléante) - Emmanuel FECAMP (suppléant) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (pouvoir d'Yves PETIT) - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI (pouvoir de Séverine FREMONT) - Michel PIEDNOEL - Remy BONAMY (pouvoir de Xavier VANDENBULCKE) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE (pouvoir de Daniel COLLARD) - Jean-Jacques DEMARES (pouvoir de Françoise HERVIEUX) - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LBOUC - Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Olivier LECONTE - Olivier RICOEUR.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'AUSTREBERTHE ET DU SAFFIMBEC

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L211-7 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1, L5212-1, L5711-1 et suivants ;

Vu la délibération N°12-2018 de la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville, portant sur l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et son transfert partiel au syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec ;

Considérant le projet de modification des statuts du syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec, approuvé par délibération du comité syndical le 26 septembre 2018 et réceptionné le 5 octobre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- d'Approuver les modifications statutaires et le projet des nouveaux statuts du syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec ;
- De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 28 NOV. 2018
Pour extrait certifié conforme.
Le Président

Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 21 novembre 2018

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	38	38+9

Date de convocation
12 novembre 2018

Date d'affichage

Numéro de Délibération
61-2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle d'honneur de la Mairie de Doudeville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU (pouvoir de Dominique LACHEVRES) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Jean-Michel DELAMARE - René SAGNOT - François BOUTEILLER - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Erick MALANDRIN) - Fanny TERRY (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (suppléante) - Emmanuel FECAMP (suppléant) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (pouvoir d'Yves PETIT) - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI (pouvoir de Séverine FREMONT) - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir de Xavier VANDENBULCKE) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE (pouvoir de Daniel COLLARD) - Jean-Jacques DEMARES (pouvoir de Françoise HERVIEUX) - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LBOUC - Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Olivier LECONTE - Olivier RICOEUR.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'AUSTREBERTHE ET DU SAFFIMBEC

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville approuvant le projet des nouveaux statuts du syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour représenter la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville.

Ces délégués peuvent être communautaires ou membres de conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes.

Les délégués représentant leur commune au sein du futur comité syndical pour les items 4, 11 et 12 ne peuvent être désignés pour représenter la communauté de communes au titre de la GEMAPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- De ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités locales ;
- De procéder à la désignation de trois délégués titulaires pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :
 - Didier DECULTOT
 - Denise LEVILLAIN
 - Rémy BONAMY

Sont élus :

- Didier DECULTOT
- Denise LEVILLAIN
- Rémy BONAMY

- De procéder à la désignation de trois délégués suppléants pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :
 - Joël BAILLARD
 - René SAGNOT
 - Christophe LEFEVRE

Sont élus :

- Joël BAILLARD
 - René SAGNOT
 - Christophe LEFEVRE
- De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 28 NOV. 2018
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 21 novembre 2018

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	38	38+9

Date de convocation
12 novembre 2018

Date d'affichage

Numéro de Délibération
62-2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle d'honneur de la Mairie de Doudeville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU (pouvoir de Dominique LACHEVRES) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Jean-Michel DELAMARE - René SAGNOT - François BOUTEILLER - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Erick MALANDRIN) - Fanny TERRY (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (suppléante) - Emmanuel FECAMP (suppléant) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (pouvoir d'Yves PETIT) - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI (pouvoir de Séverine FREMONT) - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir de Xavier VANDENBULCKE) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE (pouvoir de Daniel COLLARD) - Jean-Jacques DEMARES (pouvoir de Françoise HERVIEUX) - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LBOUC - Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Olivier LECONTE - Olivier RICOEUR.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L211-7 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1, L5212-1, L5711-1 et suivants ;

Vu la délibération N°12-2018 de la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville, portant sur l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et son transfert partiel au syndicat mixte des bassins versants du Dun et de la Veules ;

Considérant le projet de modification des statuts du syndicat mixte des bassins versants du Dun et de la Veules, approuvé par délibération du comité syndical le 25 septembre 2018 et réceptionné le 24 octobre 2018 ;

Considérant le courrier de Monsieur le Président du syndicat mixte des bassins versants du Dun et de la Veules, réceptionné le 14 novembre 2018, précisant qu'une erreur s'était glissée dans la rédaction de l'intitulé de l'item 12° mentionnée page 3 du projet de statuts ;

Considérant le projet corrigé des nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- De confirmer que le transfert partiel de la compétence GEMAPI au syndicat mixte des bassins versants du Dun et de la Veules s'entend « hors défense contre la mer » et pour les seules parties de son territoire s'étendant sur les bassins versants du Dun, de la Veules et de Sotteville - La Chapelle ;
- D'approuver les modifications statutaires et le projet des nouveaux statuts du syndicat mixte des bassins versants du Dun et de la Veules ;
- De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 28 NOV. 2018
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 21 novembre 2018

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	38	38+9

Date de convocation
12 novembre 2018

Date d'affichage

Numéro de Délibération
63-2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle d'honneur de la Mairie de Doudeville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU (pouvoir de Dominique LACHEVRES) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Jean-Michel DELAMARE - René SAGNOT - François BOUTEILLER - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Erick MALANDRIN) - Fanny TERRY (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (suppléante) - Emmanuel FECAMP (suppléant) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (pouvoir d'Yves PETIT) - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI (pouvoir de Séverine FREMONT) - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir de Xavier VANDENBULCKE) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE (pouvoir de Daniel COLLARD) - Jean-Jacques DEMARES (pouvoir de Françoise HERVIEUX) - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LBOUC - Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Olivier LECONTE - Olivier RICOEUR.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS CAUX SEINE

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L211-7 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1, L5212-1, L5711-1 et suivants ;

Vu la délibération N°12-2018 de la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville, portant sur l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et son transfert partiel au syndicat mixte des bassins versants Caux Seine ;

Considérant le projet de modification des statuts du syndicat mixte des bassins versants Caux Seine, approuvé par délibération du comité syndical le 7 novembre 2018 et réceptionné le 21 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver les modifications statutaires et le projet des nouveaux statuts du syndicat mixte des bassins versants Caux Seine ;
- De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 28 NOV. 2018

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 21 novembre 2018

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	38	38+9

Date de convocation
12 novembre 2018

Date d'affichage

Numéro de Délibération
64-2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle d'honneur de la Mairie de Doudeville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU (pouvoir de Dominique LACHEVRES) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Jean-Michel DELAMARE - René SAGNOT - François BOUTEILLER - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Erick MALANDRIN) - Fanny TERRY (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (suppléante) - Emmanuel FECAMP (suppléant) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (pouvoir d'Yves PETIT) - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI (pouvoir de Séverine FREMONT) - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir de Xavier VANDENBULCKE) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE (pouvoir de Daniel COLLARD) - Jean-Jacques DEMARES (pouvoir de Françoise HERVIEUX) - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LBOUC - Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Olivier LECONTE - Olivier RICOEUR.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS CAUX SEINE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville approuvant le projet des nouveaux statuts du syndicat mixte des bassins versants Caux Seine.

Il convient de désigner cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants pour représenter la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville.

Ces délégués peuvent être communautaires ou membres de conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes.

Les délégués représentants leur commune au sein du futur comité syndical pour les items 4, 11 et 12 ne peuvent être désignés pour représenter la communauté de communes au titre de la GEMAPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- De ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités locales ;
- De procéder à la désignation de cinq délégués titulaires pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :
 - Claude BOUTEILLER
 - Alain PETIT
 - Daniel BEUZELIN
 - Marie-France BEAUDOUIN
 - Olivier RICOEUR

Sont élus :

- Claude BOUTEILLER
- Alain PETIT
- Daniel BEUZELIN
- Marie-France BEAUDOUIN
- Olivier RICOEUR

- De procéder à la désignation de cinq délégués suppléants pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

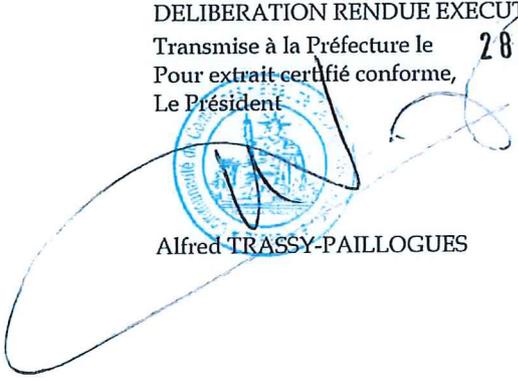
- Patrice BOSSE
- Emmanuel FECAMP
- Nicolas FOUQUIER
- Yves PETIT
- Claude FOURNIER

Sont élus :

- Patrice BOSSE
- Emmanuel FECAMP
- Nicolas FOUQUIER
- Yves PETIT
- Claude FOURNIER

- De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 28 NOV. 2018
Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 21 novembre 2018

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	38	38+9

Date de convocation
12 novembre 2018

Date d'affichage

Numéro de Délibération
65-2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle d'honneur de la Mairie de Doudeville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU (pouvoir de Dominique LACHEVRES) - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Jean-Michel DELAMARE - René SAGNOT - François BOUTEILLER - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Erick MALANDRIN) - Fanny TERRY (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Claudine CANTRELLE (suppléante) - Emmanuel FECAMP (suppléant) - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Marie-France BEAUDOUIN (pouvoir d'Yves PETIT) - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI (pouvoir de Séverine FREMONT) - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir de Xavier VANDENBULCKE) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Odile NEUFVILLE (pouvoir de Daniel COLLARD) - Jean-Jacques DEMARES (pouvoir de Françoise HERVIEUX) - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LÉBOUC - Julien LACHEVRE - Daniel DURECU - Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Olivier LECONTE - Olivier RICOEUR.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : OUVERTURE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la Communauté de Communes ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2019, et ce jusqu'au vote du budget primitif 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Communautaire peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

Budget principal :

Chapitre	Limite de crédits disponibles	Ouverture de crédit à inscrire au BP 2019
chapitre 21 - Immobilisations corporelles :		
- 2152 - Signalétique	17 500 € (70 000 € x 25%)	17 500 €
- 2158 - Petits matériels	2 500 € (10 000 € x 25%)	2 500 €
- 2183 - Matériel informatique	3 625 € (14 500 € x 25%)	3 625 €
- 2188 - Autres immo corporelles	3 601 € (14 404 € x 25%)	3 601 €
chapitre 23 Immobilisations en cours :		
- 2313 - constructions	26 612 € (106 450 € x 25%)	26 612 €

Budget Ordures Ménagères :

Chapitre	Limite de crédits disponibles	Ouverture de crédit à inscrire au BP 2019
chapitre 21 - Immobilisations corporelles :		
- 2128 - Agencement et aménagement terrains	7 500 € (30 000 € x 25%)	7 500 €
- 2135 - Installations générales	2 500 € (10 000 € x 25%)	2 500 €
- 2155 - Outillage industriel	9 000 € (36 000 € x 25%)	9 000 €
- 2182 - Matériel de transport	6 075 € (24 303 € x 25%)	6 075 €
chapitre 23 Immobilisations en cours :		
- 2313 - constructions	25 347 € (101 389 € x 25%)	25 347 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2019.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le **28 NOV. 2018**
Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Alfred TRASSY-PAILLOGUES